

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021- 01 - 04

Nombre de Conseillers 33

Séance du 26 janvier 2021
Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

En exercice : 33
Présents : 32
Représenté : 1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six janvier,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER
réuni en cette période d'urgence sanitaire sur la convocation et sous
la présidence de Monsieur le Maire, à distance par visioconférence
et ce, en application de l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et
de la délibération n°2020.04.01 du 14 avril 2020,

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoint : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE
Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

**GARANTIE D'EMPRUNTS
SOLLICITEE PAR
LE LOGIS FAMILIAL VAROIS**

Conseillers Municipaux: Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN
Anne-Laure, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE
Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre,
NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA
Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN
Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE
Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian,
ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

**EMPRUNTS CONTRACTES
AUPRES DE LA CAISSE
DES DEPOTS ET DES
CONSIGNATIONS DANS LE
CADRE DE LA REALISATION
DE DIX-HUIT LOGEMENTS
LOCATIFS SOCIAUX**

Etait représenté :
Conseiller Municipal : Madame Laurene CATANI (procuration à
Madame Andrée SAMAT)

**321, CHEMIN DU SAUVET
RESIDENCE « SAUVET II »**

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire
de séance.

Rapporteur : Monsieur BAIXE

Le Logis Familial Varois réalise 18 logements locatifs sociaux individuels (12 PLUS, 6 logements PLAI) chemin du Sauvet, résidence dénommée « Sauvet II ».

Cette opération sera financée par cinq emprunts d'un montant total de 2 328 243 € souscrits par le LOGIS FAMILIAL VAROIS auprès de la Caisse des dépôts et Consignations. Ledit contrat de prêt n°115068 est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Le Logis Familial Varois sollicite la garantie de 100 % des emprunts nécessaires au financement de cette opération.

Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :

OFFRE CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI FONCIER	PLUS	PLUS FONCIER
Enveloppe	-	-	-	-
Identifiant de la Ligne du prêt	5347859	5347858	5347862	5347861
Montant de la Ligne du prêt	517 503 €	252 385 €	919 496 €	476 859 €
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de la période	0,3 %	0,82 %	1,1 %	0,82 %
TEG de la Ligne du Prêt	0,3 %	0,82 %	1,1 %	0,82 %
Phase de préfinancement				
Durée du préfinancement	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois
Index de préfinancement	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index de préfinancement	- 0,2 %	0,32 %	0,6 %	0,32 %
Taux d'intérêt du préfinancement	0,3 %	0,82 %	1,1 %	0,82 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	80 ans	40 ans	80 ans
Index¹	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	- 0,2 %	0,32 %	0,6 %	0,32 %
Taux d'intérêt²	0,3 %	0,82 %	1,1 %	0,82 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR	DR	DR	DR
Taux de progressivité des échéances	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360	30/360	30/360

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20210126-DE20210104-DE
Date de télétransmission : 27/01/2021
Date de réception préfecture : 27/01/2021

¹A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date de démission du présent Contrat est de 0,5 % (Livret A).

² Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

Selon les modalités de l'Article « détermination des taux », un plancher est appliqué à l'index de préfinancement d'une Ligne du Prêt. Aussi, si la valeur de l'index était inférieure au taux plancher d'index de préfinancement, alors elle serait ramenée audit taux plancher.

OFFRE CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS (multi-périodes)		
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PHB	PHB
Enveloppe	2.0 tranche 2018	2.0 tranche 2018
Identifiant de la Ligne du Prêt	5348408	5348408
Durée d'amortissement de la Ligne de Prêt	40 ans	40 ans
Montant de la Ligne du prêt	162 000 €	162 000 €
Commission d'instruction	90 €	90 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de la période	0,37 %	0,37 %
TEG de la Ligne du Prêt	0,37 %	0,37 %
	Phase d'amortissement 1	Phase d'amortissement 2
Durée du différé d'amortissement	240 mois	-
Durée	20 ans	20 ans
Index ¹	Taux fixe	Livret A
Marge fixe sur index	-	0,6 %
Taux d'intérêt ²	0 %	1,1 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire	Amortissement prioritaire
Condition de remboursement anticipé volontaire	Sans indemnité	Sans indemnité
Modalité de révision	Sans objet	SR
Taux de progression de l'amortissement	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360

¹A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 0,5 % (livret A),

²Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Accusé de réception en préfecture
063-218301125-20210126-DE20210104-DE
Date de télétransmission : 27/01/2021
Date de réception préfecture : 27/01/2021

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Prêt N° 115068 en annexe signé entre la Société anonyme d'HLM « Le Logis Familial Varois », ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le Conseil Municipal par :

28 voix POUR

5 voix CONTRE (Messieurs Yvan MAUBE, Alain BERARD, Dominique HOCQUET, Mesdames Mireille NEVIERE-MAESTRONI, Corinne ROCHE-SANNA)

Adopte l'exposé qui précède,

Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 328 243 € euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 115068, constitué de cinq lignes du prêt.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20210126-DE20210104-DE
Date de télétransmission : 27/01/2021
Date de réception préfecture : 27/01/2021